



Télé Leysin
Col des Mosses
La Lécherette SA
www.tlml.ch



Commission populaire

10^{ème} Challenge par clubs - Règlement 2019

- Art. 1** Le Challenge par clubs sponsorisé par « Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA », est organisé par la commission populaire de ski-romand.
- Art. 2** Le classement se fera sur la base du nombre de participants par clubs aux courses du championnat populaire romand, à l'exception de la finale.
- Art. 3** Il sera tenu compte du nombre de coureurs classés dans chaque course, alpins et snowboarders confondus *à l'exception des licenciés*.
- Art. 4** Le Challenge sera attribué définitivement en cas de trois victoires en cinq ans.
- Art. 5** Les trois premiers clubs seront récompensés par un chèque où virement sur compte de :
- 1^{er} CHF 500.-
 - 2^{ème} CHF 300.-
 - 3^{ème} CHF 200.-
- Art. 5A** En cas d'ex-æquo pour la première place, chèque de CHF 400.- par club
En cas d'ex-æquo pour la deuxième place, chèque de CHF 250.- par club
En cas d'ex-æquo pour la troisième place, chèque de CHF 150.- par club
- Art. 6** La distribution des prix se fera lors de la finale du championnat populaire.